

**CONDITIONS GENERALES
D'ABONNEMENT A beIN SPORTS
CONNECT**
Valables à compter du 7 septembre 2020

Les présentes CGA ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client peut souscrire et utiliser le Service beIN SPORTS CONNECT, édité et proposé par la société beIN SPORTS France (ci-après « **BEIN SPORTS** »).

Le service beIN SPORTS CONNECT est commercialisé par GROUPE CANAL+ qui se substitue aux droits et obligations de BEIN SPORTS à l'égard de ses clients à compter du 1er juin 2020. GROUPE CANAL PLUS est une SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 100 000 000 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 420 624 777 dont le siège social est situé 1 place du spectacle à ISSY LES MOULINEAUX 92130.

Le Client reconnaît et déclare (i) avoir pris connaissance des présentes CGA préalablement à la souscription du Service beIN SPORTS CONNECT, (ii) les accepter expressément (iii) avoir le pouvoir et la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des présentes. Les présentes CGA sont téléchargeables sur le Site et l'Application.

Article 1 – DEFINITIONS

Tous les mots utilisés avec la première lettre en majuscule dans les présentes Conditions Générales d'Abonnement (les « **CGA** ») ont la signification suivante :

« **Abonné(s)** » désigne les Clients ayant souscrit un Abonnement.

« **Abonnement** » désigne l'abonnement payant aux Chaînes via le Service beIN SPORTS CONNECT.

« **Application** » désigne la ou les application(s) éditée(s) par BEIN SPORTS, accessible(s) aux Clients sur les Terminaux, permettant d'accéder notamment à tout ou partie du Service beIN SPORTS CONNECT.

« **Chaînes** » désignent les chaînes éditées par BEIN SPORTS, diffusées en langue française, composées de trois (3) services linéaires dénommés, à la date des présentes, « beIN SPORTS 1 », « beIN SPORTS 2 » et « beIN SPORTS 3 » et son service de canaux événementiels comprenant jusqu'à sept canaux dénommés, à la date des présentes, « beIN SPORTS MAX ».

« **Client(s)** » désigne(nt) les personnes physiques majeures, domiciliées sur le Territoire, s'étant inscrites au Service beIN SPORTS CONNECT.

« **Date d'Activation** » désigne la date à laquelle le Service beIN SPORTS CONNECT est activé, sous réserve de la confirmation du paiement du Service beIN SPORTS CONNECT.

« **Player** » désigne l'outil informatique permettant la diffusion et la lecture, uniquement via le Site et/ou l'Application, de fichiers audios et/ou vidéos.

« **PPV (Pay Per View)** » désigne l'offre de Programme en paiement à la carte permettant aux Clients d'accéder, en Streaming uniquement, à un Programme à l'unité, accessible uniquement en temps réel, à une heure donnée et pendant une période déterminée, et dans les conditions préalablement communiquées au Client.

« **Programmes** » désignent tout ou partie des programmes des Chaînes ou tout autre programme spécifique

pouvant être visionnés dans le cadre du Service beIN SPORTS CONNECT sur le Site et/ou l'Application, en Streaming uniquement.

« **Service beIN SPORTS CONNECT** » désigne l'offre payante éditée par BEIN SPORTS et commercialisée par GROUPE CANAL+ sur le Territoire, permettant au Client (i) d'accéder à un Abonnement aux Chaînes et/ou à des Programmes en PPV, à destination des ordinateurs (PC/MAC) dont la taille de l'écran doit être supérieure à 13 pouces ainsi que (ii) d'utiliser le Player et tout autre outil, application ou service mis à la disposition du Client dans le cadre de cette offre.

« **Site** » désigne le site internet édité par BEIN SPORTS, accessible à l'adresse URL suivante : <https://connect.beinsports.com/france/>, permettant notamment d'accéder au Service beIN SPORTS CONNECT.

« **Streaming** » désigne le mode de transmission et d'accès aux Programmes en flux continu, sans téléchargement sur les Terminaux de réception du Client.

« **Terminaux** » désignent les ordinateurs, smartphones, tablettes, consoles de jeu, Smart TV, décrits à l'article 3 des présentes CGA, permettant de recevoir le Service beIN SPORTS CONNECT.

« **Territoire** » désigne la France métropolitaine, Andorre, Monaco, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint Martin.

Article 2 – SOUSCRIPTION AU SERVICE BEIN SPORTS CONNECT

La souscription au Service beIN SPORTS CONNECT n'est possible que par le biais d'un ordinateur disposant d'un écran supérieur à 13 pouces (PC, MAC avec une capacité de mémoire vive suffisante et équipé des versions logicielles, d'un processeur et d'un navigateur compatibles et paramétrés de manière standard), et nécessite :

- (i) une connexion internet ADSL résidentielle rattachée à l'adresse du domicile du Client permettant un débit internet suffisant ;
- (ii) la création d'un compte beIN SPORTS CONNECT ;
- (iii) un compte bancaire auprès d'un établissement bancaire;
- (iv) un moyen de paiement valide.

Le Client s'engage à fournir à GROUPE CANAL+ l'ensemble des informations nécessaires à l'activation et au paiement du Service beIN SPORTS CONNECT ainsi que, à la demande de GROUPE CANAL+, l'ensemble des pièces justificatives (notamment une copie de la facture détaillée émise par son opérateur téléphonique et/ou son fournisseur d'accès à Internet, faisant clairement apparaître son nom, prénom ainsi que l'adresse de son domicile). Cette obligation est une condition essentielle des présentes CGA, sans laquelle le Service beIN SPORTS CONNECT ne pourra être activé ou pourra être suspendu et/ou résilié par GROUPE CANAL+ dans les conditions visées à l'article 5.3 ci-après.

L'activation du Service beIN SPORTS CONNECT interviendra après la souscription, sous réserve d'acceptation du paiement, et à une heure donnée en ce qui concerne l'offre PPV.

Article 3 – UTILISATION DU SERVICE BEIN SPORTS CONNECT

3.1 Paramètres et configuration

a) A titre principal, le Service beIN SPORTS CONNECT a vocation à être utilisé sur un PC et/ou Mac.

Pour accéder au Service beIN SPORTS CONNECT, le Client doit disposer d'une connexion internet avec un débit suffisant ainsi que d'un ordinateur (PC ou MAC avec une capacité de mémoire vive suffisante et équipé des versions logicielles, d'un processeur et d'un navigateur compatibles et paramétrés de manière standard) dont l'écran est supérieur à 13 pouces et selon les caractéristiques minimales suivantes :

- Pour un accès au Service beIN SPORTS CONNECT sur PC :

Disposer d'un micro-ordinateur compatible équipé de Microsoft Windows 7 ou supérieur, sur lequel est installé un navigateur compatible :

- Firefox 61 et versions ultérieures
- Google Chrome 68 et versions ultérieures

- Pour un accès au Service beIN SPORTS CONNECT sur MAC :

Disposer d'un macintosh avec processeur Intel, équipé de Mac OS X 10.5 ou supérieur, sur lequel est installé un navigateur compatible:

- Firefox 61 et versions ultérieures
- Google Chrome 68 et versions ultérieures

b) En complément de l'accès au Service beIN SPORTS CONNECT sur ordinateur, le Client pourra avoir accès aux contenus et aux fonctionnalités du Service beIN SPORTS CONNECT sur ses smartphones et/ou tablettes (iOS ou Android ayant une capacité de mémoire vive suffisante, disposant des logiciels, processeurs et navigateurs compatibles et paramétrés de manière standard) et/ou via Chromecast, sous réserve de disposer d'une connexion internet avec un débit suffisant, selon les configurations techniques minimales suivantes :

- sur smartphones/tablettes iOS :

Disposer d'un Terminal mobile de type smartphone/tablette équipé au minimum du système d'exploitation iOS 8 et versions ultérieures sur lequel est installé l'Application (à l'exception des terminaux jailbreakés, c'est-à-dire des terminaux ayant fait l'objet d'un déverrouillage éliminant les restrictions posées par Apple).

L'usage de l'Application par les réseaux EDGE/3G/4G peut entraîner des surcoûts de consommation pour lesquels GROUPE CANAL+ ne saurait être tenue responsable.

- sur smartphones/tablettes Android :

Disposer d'un Terminal mobile de type smartphone/tablette équipé au minimum du système d'exploitation Android 4.3 et versions ultérieures sur lequel est installé l'Application (à l'exception des terminaux rootés, c'est-à-dire des terminaux ayant fait l'objet d'un déverrouillage éliminant les restrictions posées par Google).

L'usage de l'Application par les réseaux EDGE/3G/4G peut entraîner des surcoûts de consommation pour lesquels GROUPE CANAL+ ne saurait être tenue responsable.

- Via Chromecast:

Disposer d'une clé HDMI Chromecast et respecter les Conditions de Configuration et d'Utilisation (https://www.google.com/intl/fr_fr/chromecast/?utm_source=chromecast.com).

c) Il est entendu qu'en cas d'évolutions techniques et dès lors qu'il n'en résulte ni augmentation de prix ni altération de la qualité (i) les caractéristiques, paramètres et configurations techniques énoncés au présent article 3.1 pourront être modifiés et/ou (ii) le Service beIN SPORTS CONNECT pourra ne plus être disponible (ou compatible) sur un ou plusieurs Terminaux.

3.2 Terminaux

Cinq (5) Terminaux maximum pourront être enregistrés dans le cadre de l'utilisation du Service beIN SPORTS CONNECT. Il est néanmoins entendu que le Client ne pourra accéder au Service beIN SPORTS CONNECT que sur un seul Terminal à la fois.

Le Client pourra néanmoins modifier, au maximum cinq (5) fois par mois, la liste des Terminaux autorisés

dans son compte beIN SPORTS CONNECT. Cette modification interviendra sans délai, sauf si le Client en a effectué plus de cinq (5) dans le mois.

3.3 Usage du Service beIN SPORTS CONNECT

Le Service beIN SPORTS CONNECT est réservé à un usage strictement privé et personnel ne pouvant s'étendre au-delà du cercle de famille. Tout usage commercial du Service beIN SPORTS CONNECT est strictement interdit.

Le Client s'interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de propriété intellectuelle attachés au Service beIN SPORTS CONNECT, au Site et/ou à l'Application.

L'identifiant et le mot de passe du Client sont personnels et confidentiels. Le Client s'engage à ne pas les divulguer et/ou céder à un tiers, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver cette confidentialité.

3.4 Programmes

Le Client est informé que les Programmes diffusés dans le cadre du Service beIN SPORTS CONNECT peuvent être différents de ceux diffusés dans le cadre de la distribution télévisuelle des Chaînes. Ainsi, certains Programmes pourront notamment être occultés sur le Service beIN SPORTS CONNECT.

Par ailleurs, le Client reconnaît que les Programmes pourront être modifiés en tout ou partie, sans notification préalable.

3.5 Interruptions du Service beIN SPORTS CONNECT

GROUPE CANAL+ ne saurait être tenue responsable en cas d'interruption, d'indisponibilité et/ou de problème de réception, temporaires ou définitifs, en tout ou partie, du Service beIN SPORTS CONNECT, qui ne sont pas de son fait et qui sont imputables, soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, soit à un cas de force majeure.

3.6 Portabilité

Conformément au règlement européen 2017/1128 du 14 juin 2017 sur la portabilité transfrontalière des services de contenus en ligne dans le marché intérieur, le Client peut, sous réserve d'être résident en France Métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte et Saint Martin (« **les Territoires de l'UE** »), accéder et utiliser le Site et l'Application lorsqu'il est présent temporairement dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, et ce sans frais supplémentaires.

GROUPE CANAL+ procèdera dès lors aux vérifications du pays de résidence selon les modalités décrites lors de la souscription au Service beIN SPORTS CONNECT et dans le compte beIN SPORTS CONNECT du Client, via l'onglet « Portabilité ».

Le Client est néanmoins informé que la qualité de l'Application depuis un autre Etat membre de l'Union Européenne peut différer de celle applicable dans les Territoires de l'Union Européenne.

Article 4 – DUREE DE L'ABONNEMENT

Deux types d'Abonnement sont proposés :

4.1 Abonnement avec engagement de 6 mois

L'Abonnement est conclu pour une durée de six (6) mois à compter de la Date d'Activation de l'Abonnement par BEIN SPORTS.

Il sera ensuite reconduit tacitement pour des périodes successives d'un (1) mois, aux conditions de l'Abonnement mensuel sans engagement de durée à la date de la reconduction, sauf dénonciation par l'Abonné dans les conditions visées à l'article 5.3 ci-dessous

4.2 L'Abonnement mensuel sans engagement de durée

L'Abonnement est conclu pour une durée d'un (1) mois à compter de la Date d'Activation de l'Abonnement.

Il sera ensuite reconduit tacitement pour des périodes successives d'un (1) mois, sauf dénonciation par l'Abonné dans les conditions visées à l'article 5.3 ci-dessous.

Article 5 – RESILIATION

5.1 En ce qui concerne les Abonnements souscrits préalablement au 1^{er} juin 2020 avec engagement minimum de 12 mois

L'article L. 215-1 du Code de la consommation dispose que « *Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.*

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat. Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur. ».

De plus, l'article L.241-3 du Code de la consommation dispose que « *Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L. 215-1, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal.* »

L'Abonné ne peut résilier son Abonnement qu'à l'échéance de celui-ci, sauf cas de résiliation anticipée pour motif légitime qui prendra effet à compter de la justification par l'Abonné du motif légitime, moyennant notification soit via le bouton « Me désabonner » de son compte beIN SPORTS CONNECT accessible sur le Site (rubrique « Mes offres »), soit par téléphone du lundi au samedi de 9h à 21h (UTC+1) et le dimanche de 10h à 20h (UTC+1).

Cette notification devra être reçue par GROUPE CANAL+ dans le mois précédant son échéance et au plus tard à sa date d'échéance, sauf cas de résiliation anticipée pour motif légitime. Dans l'hypothèse où l'Abonné se prévaudrait d'un motif légitime, il devra fournir à GROUPE CANAL+ toute pièce de nature à justifier le motif invoqué.

A l'issue des 12 mois, l'Abonnement sera reconduit par périodes successives d'un (1) mois, l'Abonné pouvant mettre fin à son Abonnement à tout moment et au plus tard le jour de son échéance mensuelle, dans les conditions de l'article 5.2.

La résiliation prendra effet à la date d'échéance de l'Abonnement en cours et l'Abonné restera redevable de la ou des mensualité(s) restant due(s) jusqu'à cette date, sauf résiliation anticipée pour motif légitime.

La date d'échéance de l'Abonnement figure dans le compte beIN SPORTS CONNECT de l'Abonné.

5.2 En ce qui concerne l'Abonnement de 6 mois

L'Abonné ne peut résilier son Abonnement qu'à l'échéance de celui-ci, sauf cas de résiliation anticipée pour motif légitime conformément à l'article 5.1.

Cette notification devra être reçue par GROUPE CANAL+ dans le mois précédant son échéance et au plus tard à sa date d'échéance, sauf cas de résiliation anticipée pour motif légitime. Dans l'hypothèse où l'Abonné se prévaudrait d'un motif légitime, il devra fournir à GROUPE CANAL+ toute pièce de nature à justifier le motif invoqué.

A l'issue des 6 mois, l'Abonnement sera reconduit par périodes successives d'un (1) mois, l'Abonné pouvant mettre fin à son Abonnement à tout moment et au plus tard le jour de son échéance mensuelle, dans les conditions de l'article 5.3.

La résiliation prendra effet à la date d'échéance de l'Abonnement en cours et l'Abonné restera redevable de la ou des mensualité(s) restant due(s) jusqu'à cette date, sauf résiliation anticipée pour motif légitime.

La date d'échéance de l'Abonnement figure dans le compte beIN SPORTS CONNECT de l'Abonné.

5.3 En ce qui concerne l'Abonnement mensuel sans engagement de durée.

L'Abonnement sera tacitement reconductible sauf résiliation pouvant intervenir à tout moment et au plus tard à sa date d'échéance, qui figure dans le compte beIN SPORTS CONNECT de l'Abonné.

Toute demande de résiliation devra être notifiée soit via le bouton « Me désabonner » de son compte beIN SPORTS CONNECT accessible sur le Site (rubrique « Mes offres »), soit par téléphone du lundi au dimanche de 10h à 18h (UTC+1).

La résiliation prendra effet à la date d'échéance de l'Abonnement en cours et l'Abonné restera redevable de la ou des mensualité(s) restant due(s) jusqu'à cette date, sauf résiliation anticipée pour motif légitime. Dans l'hypothèse où l'Abonné se prévaudrait d'un motif légitime, il devra fournir à GROUPE CANAL+ toute pièce de nature à justifier le motif invoqué.

5.4 GROUPE CANAL+ dispose de la faculté de résilier le Service beIN SPORTS CONNECT de plein droit dans les cas suivants :

- en cas de non-paiement par le Client de la ou des mensualités due(s) au titre de l'Abonnement ;
- en cas d'infraction commise par le Client aux droits existants sur le Service beIN SPORTS CONNECT, le Site, l'Application, le Player, les Programmes et/ou les Chaînes, en ce compris les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés ;
- dans le cas où le Client aura cherché à permettre la réception desdits Service beIN SPORTS CONNECT, Programmes et/ou Chaînes par des tiers non autorisés ;
- plus généralement, en cas de manquement grave ou répété du Client aux présentes CGA ;
- au cas où les informations communiquées par le Client dans le cadre de la souscription du Service beIN SPORTS CONNECT sont incomplètes, inexactes, invalides ou obsolètes.

Cette résiliation entraînera la désactivation immédiate du Service beIN SPORTS CONNECT, sans droit à indemnité ni à remboursement. L'Abonné sera notifié de cette décision.

Cette résiliation sera faite sans préjudice de toute action en réparation que GROUPE CANAL+ pourra engager à l'encontre du Client et de tout participant contrevenant.

Article 6 – TARIF ET MODALITES DE PAIEMENT

6.1 Abonnement

L'Abonnement implique le paiement par l'Abonné d'un prix mensuel forfaitaire.

Le tarif de l'Abonnement ainsi que les modalités de paiement ont été communiqués à l'Abonné préalablement à la souscription de son Abonnement. Les prix sont indiqués toutes taxes comprises au taux en vigueur au jour de la souscription, et ne comprennent pas les coûts des services souscrits auprès des tiers, notamment les fournisseurs d'accès internet.

Toute modification du prix mensuel forfaitaire visé au présent article sera portée à la connaissance de l'Abonné au moins un (1) mois avant son entrée en vigueur. Dans ce cas, l'Abonné aura la faculté de résilier son Abonnement sans frais, dans les conditions prévues à l'article 5 ci-dessus.

L'Abonnement est payable d'avance, chaque mois, soit par débit mensuel sur carte bancaire soit par compte PayPal.

Le paiement des mensualités s'effectuera le 1er jour de chaque nouvelle période mensuelle.

L'Abonné reconnaît et accepte que, en communiquant les informations relatives à sa carte bancaire ou à son compte PayPal, il autorise BEIN SPORTS agissant pour le compte de GROUPE CANAL+ à débiter sa carte bancaire ou son compte PayPal.

L'Abonné est tenu de mettre à jour et/ou de modifier immédiatement par tous moyens ses coordonnées bancaires ou PayPal via son compte beIN SPORTS CONNECT (rubrique « Mes Offres » / « Mon moyen de paiement »), notamment dans le cas où la validité de ses coordonnées arriverait à échéance ou en cas de changement de compte PayPal.

En cas de retard ou de défaut de paiement, l'Abonné sera redevable d'une pénalité d'intérêt de retard forfaitaire d'un montant de 2€ par impayé, sans préjudice de la résiliation de l'Abonnement par GROUPE CANAL+ conformément à l'article 5.3 ci-dessus.

6.2 PPV

Le PPV implique le paiement par le Client d'un prix forfaitaire à l'unité.

Le tarif du Programme en PPV ainsi que les modalités de paiement ont été communiqués au Client préalablement à la commande. Les prix sont indiqués toutes taxes comprises au taux en vigueur au jour de la commande, et ne comprennent pas les coûts des services souscrits auprès des tiers, notamment les fournisseurs d'accès internet.

Le prix du Programme en PPV est immédiatement débité sur la carte bancaire ou sur le compte Paypal du Client.

Le Client reconnaît et accepte que, en communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, il autorise BEIN SPORTS agissant pour le compte de GROUPE CANAL+ à débiter sa carte bancaire.

Article 7 – ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28-13° du Code de la consommation, compte tenu de la nature du Service beIN SPORTS CONNECT, et dans la mesure où l'exécution du Service beIN SPORTS CONNECT (Abonnement et/ou PPV) a commencé après accord préalable exprès du Client et après son renoncement exprès à son droit de rétractation, le Client ne peut exercer son droit de rétractation.

Article 8 – RESPONSABILITE

8.1 GROUPE CANAL+ est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles dans le cadre de ses obligations réglementaires et des normes en vigueur.

Toutefois la responsabilité de GROUPE CANAL+ ne saurait être engagée si l'exécution ou la mauvaise

exécution du contrat d'Abonnement n'est pas de son fait et est imputable, soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers (en ce compris de l'éditeur BEIN SPORTS), soit à un cas de force majeure. Dans ce cadre, GROUPE CANAL+ ne sera pas tenue responsable :

- des dysfonctionnements et/ou de toutes interruptions dans la mise à disposition du Service beIN SPORTS CONNECT ;
- d'un quelconque dommage subi par le Client et/ou tout tiers au titre du Service beIN SPORTS CONNECT (i) résultant de l'action ou de l'omission du Client, en tout ou partie, ou (ii) dû à une incompatibilité technique de ses matériels avec le Service beIN SPORTS CONNECT ;
- de toute difficulté d'installation de l'Application (ii) en cas de dysfonctionnement des Terminaux ou du réseau Internet ou mobile, (iii) en cas de disparition, perte ou détérioration, et notamment en cas de dommage affectant les matériels nécessaires à l'utilisation du Service beIN SPORTS CONNECT.

8.2 Le Client s'engage à utiliser et accéder au Service beIN SPORTS CONNECT conformément aux présentes CGA, à ne pas entraver le bon fonctionnement du Service beIN SPORTS CONNECT de quelque manière que ce soit, à ne pas porter atteinte de GROUPE CANAL+ ou de tiers (en ce compris de l'éditeur BEIN SPORTS) de quelque manière que ce soit, à ne pas porter atteinte à la loi et la réglementation en vigueur ainsi qu'à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Notamment, le Client s'engage, dans le cadre de l'utilisation et de l'accès au Service beIN SPORTS CONNECT, à ne pas :

- violer les droits de propriété intellectuelle GROUPE CANAL+ ou de tiers (en ce compris de l'éditeur beIN SPORTS) ;
- contourner les systèmes techniques de protection, réaliser ou inciter à des actes de piratage, transmettre de virus, interrompre, détruire ou limiter les fonctionnalités du Site et/ou de l'Application ainsi que de tout outil, logiciel, matériel.

De manière générale, le Client s'engage à faire preuve de discernement dans l'accès et/ou l'utilisation Service beIN SPORTS CONNECT.

Le Client s'engage à indemniser GROUPE CANAL+ de tout dommage, recours ou réclamation dont le Client serait responsable et résultant de son utilisation fautive du Site, de l'Application et/ou du Service, et du non-respect des présentes CGA.

Article 9 – DONNEES PERSONNELLES

9.1 Les données personnelles recueillies par BEIN SPORTS, agissant pour le compte de GROUPE CANAL+, dans le cadre de la souscription ou de l'utilisation au Service beIN SPORTS CONNECT feront l'objet d'un traitement automatisé conformément à la Loi n° 78-17 dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 portant sur la protection des données (« RGPD »). Elles sont strictement confidentielles.

9.2 Les données personnelles des Clients sont destinées à GROUPE CANAL+ et à ses sous-traitants assurant la fourniture des services objets de l'Abonnement et, le cas échéant, à ses partenaires en conformité avec la réglementation applicable à la protection des données personnelles. Les données personnelles pourront également être communiquées à des organismes publics, auxiliaires de justice, officiers ministériels, afin de se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur, à qui GROUPE CANAL+ serait tenue de répondre (demande judiciaire ou administrative).

9.3 Les données personnelles sont traitées pour la gestion administrative, technique et commerciale de l'Abonnement ainsi qu'à des fins de mesures d'audience, de suivi de qualité, de paiement des ayants droit, de prospection commerciale, ou encore à des fins de détection des fraudes aux droits de GROUPE CANAL+ et pour la gestion des contentieux. Les informations facultatives sont destinées à mieux connaître l'Abonné et ainsi à améliorer les services qui lui sont proposés.

- 9.4** Les données personnelles du Client font l'objet d'un archivage électronique par GROUPE CANAL+ pendant toute la durée de souscription à l'abonnement et pendant les durées légales de conservation et de prescription.
- 9.5** Les données personnelles du Client peuvent être transférées à des prestataires techniques hors de l'Union Européenne, dans le strict respect des conditions de protection prévues par la réglementation applicable à la protection des données personnelles.
- 9.6** GROUPE CANAL+ peut, dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, communiquer les coordonnées du Client à des partenaires commerciaux, susceptibles de lui adresser des offres commerciales. Le Client ne peut être sollicité par courrier électronique ou sms sans consentement de sa part.
- 9.7** Le Client qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (Bloctel), étant précisé que l'inscription sur ladite liste n'est pas opposable au professionnel en cas de relations contractuelles préexistantes.
- 9.8** En application de la loi n°78-17 Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du RGPD, les Clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de retrait des informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en écrivant par courrier postal à : beIN SPORTS France (agissant pour le compte de GROUPE CANAL+) – Délégué à la protection des données - 53-55 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt ou par mail à cil@bein.net.

En cas de demande de suppression de données personnelles, il est précisé que GROUPE CANAL+ pourra néanmoins conserver ces données dans ses archives pour la durée nécessaire à satisfaire à ses obligations légales, comptables, fiscales et notamment afin de prévenir d'éventuels comportements illicites après la suppression des données personnelles ou du compte beIN SPORTS CONNECT.

9.9 L'Utilisateur a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

9.10 Les Programmes sont soumis à des droits de diffusion territoriaux et ne sont accessibles via le Service beIN SPORTS CONNECT que depuis les Territoires, sauf lorsque la portabilité transfrontalière est mise en œuvre. En conséquence, à chaque demande de lancement du Service beIN SPORTS CONNECT, il sera procédé à une analyse de l'adresse IP du Client pour vérifier qu'il se trouve dans ces Territoires. Le visionnage des Programmes est subordonné à la vérification de la localisation du Client, ce que ce dernier accepte.

9.11 La réception de messages d'alerte liés à l'Application (ci-après « notification Push ») nécessite le consentement préalable express de l'Utilisateur de l'Application.

Pour cela l'Utilisateur devra activer, s'il le souhaite, la fonction « Notifications » directement dans les réglages de son smartphone ou de sa tablette, et accepter que l'Application y ait recours.

L'Utilisateur peut, à tout moment et gratuitement, désactiver ou activer cette fonctionnalité, depuis l'Application.

9.3 Il est précisé que des « cookies » peuvent être déposés sur les Terminals lors de la navigation sur le Service. Pour en savoir plus sur les cookies et sur les moyens de s'y opposer : voir la [Charte sur les cookies](#) utilisés sur beIN SPORTS CONNECT.

9.4 Pour les besoins du paiement les coordonnées bancaires sont collectées et conservées par la société OGONE certifiée PCI-DSS. Cette norme est un standard de sécurité international dont les objectifs sont d'assurer la confidentialité et l'intégrité des données des porteurs de cartes, et ainsi de sécuriser la protection

des données cartes et de transaction.

Le Client pourra, en cochant la case d'acceptation prévue à cet effet, enregistrer ses données bancaires dans son compte beIN SPORTS CONNECT de façon sécurisée, afin de lui éviter de saisir à nouveau ses coordonnées bancaires lors de prochaines souscriptions ou réactivations du Service beIN SPORTS CONNECT ou lors de prochaines commandes.

Il dispose de la faculté de consulter ses données bancaires et de les modifier en tout ou partie, à tout moment, via son compte beIN SPORTS CONNECT. En cas de demande de suppression des données bancaires, il est précisé que celles-ci seront néanmoins conservées par OGONE, dans les limites nécessaires au traitement des commandes et/ou Abonnement en cours (paiement...).

Article 10 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Site, l'Application, le Service beIN SPORTS CONNECT ainsi que l'ensemble des éléments et contenus qui y sont attachés, mis à disposition ou représentés, de quelque manière que ce soit, notamment, et sans que cette liste soit limitative, les Programmes, le Player, les services, textes, marques, logos, noms, outils logiciels et techniques, bases de données, dessins et modèles sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et sont soumis aux lois et réglementations applicables en la matière (désignés ensemble les « **Contenus** »).

BEIN SPORTS détient les droits de propriété intellectuelle afférents aux Contenus ou en a obtenu une licence régulière de leur propriétaire respectif.

L'utilisation et l'accès aux Contenus ne confèrent au Client aucun droit de propriété intellectuelle sur quelque élément que ce soit des Contenus, qui restent la propriété de leurs propriétaires respectifs.

GROUPE CANAL+ autorise le Client à visionner les Programmes, à des fins exclusivement personnelles, à titre non exclusif, à partir du Site et/ou de l'Application, par l'intermédiaire des outils mis à disposition du Client, dans les conditions visées aux présentes, et sous réserve du paiement du prix visé à l'article 6 ci-dessus, de l'acceptation et du respect des CGA.

Il est rappelé que le Service beIN SPORTS CONNECT est réservé à un usage strictement privé et personnel ne pouvant s'étendre au-delà du cercle de famille. Tout usage commercial du Service beIN SPORTS CONNECT est strictement interdit.

Il est entendu que le Client s'interdit (i) de télécharger, en tout ou partie, les Programmes, de manière permanente, sur un ou plusieurs terminaux (ii) et plus généralement de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de propriété intellectuelle attachés aux Contenus.

Toute exploitation, reproduction, représentation, modification suppression, concession, téléchargement, copie, altération, distribution, transmission, traduction, diffusion, vente, location, décompilation, notamment, de ces Eléments de Propriété Intellectuelle, en tout ou partie, de quelque manière que ce soit, sur quelque support que ce soit est strictement interdite.

Article 11 – CONTACT – ASSISTANCE - RECLAMATIONS

Le Client pourra contacter BEIN SPORTS, agissant pour le compte de GROUPE CANAL+, par email : beinsportsconnect@bein.net par téléphone au 3650 (service payant 0,18€/min + prix appel) du lundi au samedi de 9h à 21h (UTC+1) et le dimanche de 10h à 20h (UTC+1) ou par courrier postal : beIN SPORTS France – Relation Clients beIN SPORTS CONNECT - 53-55 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt.

Pour les demandes relatives à la bonne exécution de son Abonnement et/ou de son offre PPV, le Client pourra appeler le 08 00 97 02 48 (service gratuit + prix appel) du lundi au samedi de 9h à 21h (UTC+1) et le dimanche de 10h à 20h (UTC+1).

En cas de difficulté survenant à l'occasion de la souscription et de l'utilisation de son Abonnement et/ou de

son offre PPV, le Client a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable avec la société BEIN SPORTS, agissant pour le compte de GROUPE CANAL+, notamment en s'adressant au médiateur de l'entreprise dans les conditions prévues par les articles L. 611-1 et s. du Code de la consommation (gratuit pour le consommateur).

Les coordonnées du médiateur sont les suivantes : Medicys – 73 boulevard de Clichy, 75009 Paris – <https://conso.medicys.fr/> - 01 49 70 15 93 – contact@medicys.fr

Article 12 – CESSION

Le Client donne expressément son accord préalable express (i) pour que son contrat d'Abonnement au Service beIN SPORTS CONNECT puisse être cédé à un tiers, à tout moment, par GROUPE CANAL+, dès lors que cette cession ne diminue pas les droits du Client et (ii) pour que cette cession libère GROUPE CANAL+, pour l'avenir, des obligations découlant de l'exécution dudit contrat d'Abonnement.

Article 13 – LOI APPLICABLE

Les présentes CGA sont soumises au droit français.

Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive des tribunaux français, sous réserve de l'application des dispositions légales d'ordre public contraires.